

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2022-056

L'an deux mille vingt deux, le 10 février à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 4 février 2022

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 24
 votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, Mme Muriel DESMOULINS, Mme Laurette GUEIDAN, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Roland POURCHET, Mme Annick HUCHET, M. Patrice DELAGE, Mme Céline BOYARD, Mme Sandrine FUSADE, Mme Catherine L'OFFICIAL et Mme Monique PLAZZI.

M. Roland POURCHET est suppléée à Muriel DESMOULINS
Mme Annick HUCHET est suppléée par Laurette GUEIDAN
Patrice DELAGE donne pouvoir à François BOISSERIE
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Patrick DARY
Monique PLAZZI donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Annie ARNAUD

OBJET :

Décisions Prises en
application de l'Article
L.5211-10 du Code Général
des Collectivités
Territoriales

Rapporteur : P. VERGNOLLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des Décisions suivantes :

- 2021-136 : Marché d'assurance – Lot 3 : flotte automobile – Avenant n°1.
- 2021-137 : Convention de mise à disposition d'une partie de la maison de l'enfance avec l'Association « Pomme de Reinette » pour l'année 2022.
- 2021-139 : Ancien marché au cadran – Contrat de fourniture gaz.
- 2021-140 : Convention de location précaire d'un bâtiment sis Rue de l'égalité – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche à la SARL Pijassou TP à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.
- 2021-141 : Cinéma AREVI – Contrat assistance logiciel du 6 décembre 2021 au 5 décembre 2022.
- 2021-142 : Avenant n°1 à la convention d'occupation du bureau touristique à Coussac-Bonneval.
- 2021-143 : Cinéma AREVI – Installation de chauffage – Remplacement de pièces défectueuses.
- 2021-144 : Modification des régies de recettes du cinéma AREVI.
- 2021-145 : Restauration de la Tour du Plô – Avenant n°2 au lot n°3 – Planchers, escaliers et menuiseries bois.
- 2021-146 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Madame Karine GIRAULT.
- 2021-147 : Suppression de la régie de recette pour dédommagement des lunettes 3D du cinéma AREVI.
- 2022-001 : Fourniture et installation de défibrillateurs automatisés externes.
- 2022-002 : Collégiale du Moustier – Contrat de maintenance portant sur le dispositif anti-intrusion.

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20220210-DC2022540082-DE
Date de télétransmission : 16/02/2022
Date de réception préfecture : 16/02/2022

Le Président :

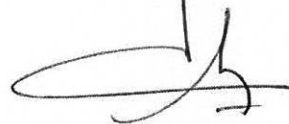
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage le **16 FEV. 2022**

- 2022-003 : Convention de location précaire pour un bâtiment de type stabulation à la Sénégie du 1^{er} décembre 2021 au 13 octobre 2024.
- 2022-004 : Réhabilitation du club-house du Tie-Break – Travaux d'isolation par l'extérieur – Contrat de partenariat en faveur de l'efficacité énergétique.
- 2022-005 : Convention de mise à disposition d'un local situé sur le site de la Seynie à l'association Moto club Pays Arédien pour une année à compter du 1^{er} janvier 2022.
- 2022-006 : Réhabilitation du club-house du Tie-Break – Travaux d'isolation thermique par l'extérieur.
- 2022-007 : Convention de location précaire d'un bâtiment sis Rue de l'égalité – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche à la SARL Pijassou TP à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 mars 2022.
- 2022-008 : Cinéma AREVI – Festival ARCAE/Télérama 2022.
- 2022-009 : Salle multisports – Contrat d'abonnement au réseau de chaleur de la Ville de Saint-Yrieix.
- 2022-010 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement de l'exploitation du complexe Villasport – Attribution du marché.
- 2022-011 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Madame Renée CHATEAU.
- 2022-012 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Monsieur Sydney HIS et Madame Anna LE JENDRE.
- 2022-013 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Monsieur et Madame Aurélien et Aline NICOLAS.
- 2022-014 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Monsieur Victor GAUTIER.
- 2022-015 : Convention de mise à disposition de locaux au sein de la Maison France Service avec l'association Infodroits du 1^{er} février 2022 au 31 décembre 2022.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20220210-DC2022540082-DE
Date de télétransmission : 16/02/2022
Date de réception préfecture : 16/02/2022

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.